
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 9

Votants:

10

Séance du 28 avril 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

Sont présents: PAGLIARI Armand, GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc, TE DUNNE Christophe, MAGNETTE Jennifer, BECK Jean Marie, LAFFAILLE Jocelyne, GARETTE Aurélie, LOPES DE OLIVEIRA Aline

Représentés: CROZET René

Excuses: BUVET Robert, LIEZ Aline

Absents: HUTTEAU Denis, PUGET Céline, VANIER Aurore

Secrétaire de séance: TE DUNNE Christophe

1- Amortissement de la subvention extension de la caserne

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement à 10 ans pour la subvention "Extension caserne" versée au SDIS pour 58 000€. (5800/an).

2- Régularisation du compte 458x

Le compte **458x** est désigné sous la nomination suivante : « Opérations sous mandat » dont les soldes ne peuvent pas être justifiés.

Après avoir procédé à de nombreuses recherches, y compris sur des opérations anciennes, les écritures inscrites au compte 458 n'ont pas été retrouvées. Les recherches réalisées ne permettent plus de procéder à des écritures de rectifications.

À défaut d'information et compte tenu de l'antériorité des opérations, il est nécessaire de régulariser les comptes de la collectivité conformément aux dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le comptable à passer les écritures nécessaires afin de régulariser le compte 458.

3- Subvention Plan de financement commerce multi-services

M le Maire explique que la sous-préfecture nous demande de modifier le plan de financement qui avait été présenté lors du conseil municipal du 24 février dernier.

Nature des dépenses par principaux postes	Montant total	Montant Éligible	Ressources	Montant	% du HT	Total dépenses éligibles
Travaux de base	318 346.00 €	279 395.00 €	<u>Autofinancement :</u> <i>F o n d s propres</i>	144 929.00 €	41.01%	59%
Dépenses connexes (honoraires, maîtrise d'œuvre, assurance...)	35 076.00 €	27 939.50 €	<u>Aides publiques sollicitées :</u>	208 943.00 €	58.99 %	
Loyer(s)		- 36 000 €	- DETR - Département	162 800.00 € 45 693.00 e	46.06 % 12.93 %	
Total	353 422.00 €	271 335.00 €	Total des recettes	353 422.00 €	100 %	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- réitère sa volonté de mener à terme l'opération de construction d'un bâtiment pour commerce multi-services de proximité.
- maintient ses demandes de subventions auprès de l'État au titre de l'État au titre de la DETR 2020 et auprès du Département au titre du Fonds de Cohésion Territoriale.
- approuve le plan de financement présenté.
- autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

4- Subventions Plan de Financement Clocher Église

M le Maire rappelle la nécessité d'intervenir sur le clocher de l'église, qu'en raison des circonstances liées à la pandémie, des dossiers de subvention ont été déposés mais sans la délibération adhoc.

PLAN DE FINANCEMENT

COMMUNE : PAGNY SUR MEUSE

OBJET DE L'OPÉRATION : Sauvegarde du clocher de l'église.

CATÉGORIE : PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS.

SOUS CATEGORIE 3.1– RÉNOVATION DU PATRIMOINE NON PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Nature des dépenses par principaux postes	Montant (HT)	Montant (TTC)	Ressources	Montant	% du HT
Voir devis	39 988	47 985,60	Autofinancement : - dont emprunt : - dont autres ressources : <i>Aides publiques sollicitées :</i> - DETR - Grand Est (1) - Département (2)	7 988 16 000 8 800 7 200	20 % 40 % 22 % 18 %
Total	39 988	47 985,60	Total des recettes	39 988	100 %

(1) Préservation et restauration du patrimoine privé ou public non protégé.

(2) Au titre de sa politique de restauration des édifices culturels non protégés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation des travaux nécessaires à la sauvegarde du clocher de l'église
- maintient ses demandes de subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2020 et auprès du Département au titre de sa politique de restauration des édifices culturels non protégés.
- sollicite la Région Grand Est pour une subvention au titre de la Restauration du patrimoine public non protégé
- approuve le plan de financement présenté
- autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5- Travaux Forêt

M BECK, conseiller délégué, présente le devis pour des travaux prévus en forêt :

Ces travaux sont notamment de la plantation de différentes essences d'arbres (cèdre - cormier) dans la parcelle 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de travaux.

M BECK présente la demande de l'ONF d'anticiper des travaux . Le service bois de Bar Le Duc est à la recherche de coupes à exploiter rapidement afin de subvenir à ces besoins. Il y aurait une possibilité sur la FC de Pagny/Meuse, notamment les parcelles 40,49 et 50 qui devaient normalement être exploitées en régie l'automne prochain (grumes et billons). L'idée serait d'anticiper la coupe de BI au plus tôt,

6- Questions et Informations diverses

- Éclairage public : le marché va se terminer et quelques travaux supplémentaires vont s'ajouter pour optimiser encore plus l'éclairage public
- Après demande auprès de l'ADMR, 22 personnes bénéficient de leurs services. Aucun malade du COVID n' a été recensé. Les services aux personnes ont pu se prolonger avec la mise en place des gestes barrières.
- Ouverture d'une nouvelle classe en primaire pour la rentrée prochaine avec le soutien des représentants de parents d'élèves.
- M le Maire rencontre M LECLERC, président de la Codecom pour la gestion des flux aux écoles lors de la reprise des écoles le 11 mai prochain.
- La déchetterie va rouvrir au public le 11 mai avec une nouvelle organisation. Deux personnels seront présents, un pour gérer le flux des voitures, un pour guider le tri des dépôts. Il n'y aura que 2 voitures autorisées dans le site.
En attendant cette date, il est possible d'appeler au 03 29 91 19 37 et de prendre rendez-vous pour vider la remorque.
- EHPAD de Vaucouleurs est à la recherche d'un kinésithérapeute psychomotricien, d'un infirmier, d'un cuisinier pour un renfort soit en tant que bénévoles ou de mise à disposition ou de contrat...

- La Distribution des fleurs se fera le 23 mai au stade scolaire. Pour respecter les règles de distanciation sociale en raison de la pandémie du COVID-19, la distribution se fera par zone et sur plages horaires. Le village a été découpé en zone et chaque zone aura une plage horaire de distribution.
- En raison de la pandémie du COVID-19 et des mesures barrières à mettre en place, des masques en tissu lavables 30 fois ont été commandés via la Codecom avec aide à 50% de la Département. Deux masques seront distribués par personne.
- M le Maire informe le conseil aussi qu'il a demandé la confection de masques enfants à Mme SAMBOU. A ce stade, la nécessité ou l'intérêt sanitaire du port du masque par les enfants n'est pas établie en raison de la difficulté de leur faire respecter le fait de ne pas le toucher, de ne pas l'enlever et surtout de ne pas le remettre. Cela pourrait induire plus de contaminations potentielles par le toucher.

Fin de séance 19h30

PAGLIARI Armand		TE DUNNE Christophe	
MAGNETTE Jean-Marc		GUERIN Sylvine	
BECK Jean-Marie		BUVET Robert	Excusé
HUTTEAU Denis	Absent	LOPES DE OLIVEIRA Aline	
PUGET Céline	Absente	GARETTE Aurélie	
LIEZ Aline	Excusée	MAGNETTE Jennifer	
LAFFAILLE Jocelyne		VANIER Aurore	Absente
CROZET René	Représenté par Jennifer MAGNETTE		